

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 41 (1970)
Heft: 5

Artikel: Protection de la flore
Autor: Krähenbühl, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la nature. Notre orgueil se rebiffe, le besoin de régenter se réveille périodiquement. N'entend-on pas des forestiers très haut placés dans la hiérarchie (ce n'est pas en Suisse) affirmer que la forêt ne peut subsister sans l'exploitation humaine ! Il est vrai que nous avons profondément altéré la nature, déformé les équilibres et qu'un coup de pouce peut être parfois utile. Mais la force de récupération, de cicatrisation de la nature est immense, il faut lui faire confiance dans une large mesure. Il ne s'agit pas ici d'abaisser l'orgueil humain mais de l'éclairer. On n'est que par rapport à ce qui n'est pas soi et ce que l'homme n'a pas fait, qui vit en dehors de sa volonté et de ses systèmes, c'est la nature. Un époux s'abaisse en humiliant l'épouse. L'homme n'est pleinement qu'avec une pleine nature.

Certaines mesures artificielles peuvent être avantageuses, après information très complète et beaucoup de réflexion : par exemple, le nourrissage hivernal des cervidés peut éviter les dégâts aux arbres (écorçage), compenser le fait que nous n'ayons laissé à la nature que les régions les plus ingrates.

Je suis d'ailleurs persuadé que l'écorçage et l'abrutissement jouaient un rôle dans l'équilibre de la nature avant les défrichements humains. Bisons, aurochs, chevaux, élans, cerfs, chevreuils, castors, lièvres et menus rongeurs devaient maintenir ces clairières si favorables à la faune. La forêt compacte n'est le climax, la formation terminale à quoi tout tend à retourner, qu'en l'absence des grands ongulés.

L'intervention dans la nature doit modifier le moins possible l'écologie, ne pas domestiquer l'animal ni supprimer une sélection naturelle propice au gibier et à son équilibre avec le milieu.

R. H.

Protection de la flore

par Charles KRÄHENBÜHL

Protection de la flore ! Pour les moins jeunes d'entre nous, ce titre a une résonance bizarre. Quoi ? la flore a besoin d'être protégée ? Jamais dans notre enfance nous n'avons pris connaissance d'une nécessité quelconque à protéger la nature en général et la flore en particulier. Insouciance ? Peut-être bien un peu. Mais surtout, en ce qui concerne la flore tout au moins, il n'y avait aucune nécessité, et aucune urgence à la protéger.

Différente était la situation de la faune, dont bien des espèces avaient déjà été exterminées : chats sauvages, lynx, ours, dont le rôle sanitaire dans nos forêts fait actuellement défaut.

Non. Autrefois la vie calme et laborieuse réclamait moins de détente, de relaxation. Le tourisme était essentiellement pédestre et ceux qui le pratiquaient, peu nombreux. La plupart trouvaient une dérivation agréable et suffisante dans l'entretien d'un jardin dont les légumes et les fleurs enchantaient la ménagère. Dans ces conditions, la quantité de fleurs cueillies dans la nature ne mettait nullement leur existence en danger.

Mais aujourd'hui !

Oui, aujourd'hui ! La vie réclame des travailleurs, à tous les degrés de l'échelle sociale, un effort soutenu, un rythme accéléré, haletant, une tension constante — le veau d'or a toujours plus d'exigences — ce qui fait que le besoin de délasserment est général, impérieux.

Parmi les humains, il en est qui, pour occuper leurs loisirs, se contentent de télévision, de « caf'conc' » ou de sports (dont j'exclus instinctivement le catch stupide et la boxe meurtrière, qui sont à reléguer dans les arènes de Néron). D'autres éprouvent le besoin de prendre contact avec la nature et, sac au dos, prennent le chemin du haut plateau, de la montagne ou le sentier de la gorge et du rocher. La protection ne concerne pas ces touristes-là. Ils aiment la nature et la respectent, c'est un sens inné.

Puis il y a ceux, moins nombreux, qui font leur excursion en famille et ceux qui parcourent, en tout ou en partie, la route en auto pour gagner leur coin favori, peut-être leur maison secondaire, coin qu'ils aiment, qu'ils couvent, j'allais dire qu'ils défendent. Cette catégorie de touristes, issue des premiers, sont aussi en quelque sorte des protecteurs de la nature.

Maintenant, passons aux autres !

Depuis que les téléphériques, les télésièges et autres machines à câbles ou à ficelles ont amené les foules grégaires en plein dans les pâturages et les alpages fleuris, le massacre a commencé. Les prospectus des sociétés concessionnaires ne portaient-ils pas une liste imposante de fleurs à cueillir ? D'ailleurs, il y a dix ans à peine, le secrétaire de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède a dû intervenir énergiquement auprès de firmes de transports en cars, contre l'impression sur le programme d'excursion à Chasseron et à Chasseral : cueillette d'anémones !

J'ai dénoncé ailleurs la néfaste activité des cueilleuses de « thé de Chasseral » qui a risqué de stériliser la riche variété de plantes alpines qui existait autrefois sur le pâturage pseudo-alpin de cette sommité.

Un dommage comparable est exercé par les personnes bien intentionnées qui vont remplir leurs « cabas » de grandes gentianes bleues, par exemple, pour embarrasser les chambres d'hôpital et empoisonner le personnel soignant qui, nécessairement, doit prendre sur le temps réservé aux malades celui qu'il faut pour s'occuper des fleurs. Cela ne fait aucun doute : avec la pénurie grandissante du personnel hospitalier, la limitation du nombre de bouquets par malade prend le caractère d'une urgente nécessité.

Il faut encore ajouter les gens qui ont littéralement anéanti les champs de narcisses de Damphreux ou les champs de jonquilles du Bas-Erguël, allant remplir des valises (pour dissimuler les fleurs) et les vendre le lendemain sur le marché des villes voisines.

Actuellement, les automobilistes de tous les cantons suisses s'arrêtent le long des routes traversant ou voisinant les champs de jonquilles. Si chacun des occupants se contentait d'un modeste bouquet, ce serait tout à fait tolérable. Mais il faut entasser les bouquets dans la voiture, en fixer sur le capot et en faire une guirlande sur le collier du chien. Au point que ceux qui aiment cette fleur typique du Jura souhaitent le mauvais temps pour les fins de semaine durant la floraison. Des vœux

semblables sont formulés pendant la floraison des pulsatilles de Chasseral où l'on accède non seulement par la route, mais encore par téléphérique.

Favoriser ce tourisme-là dans des sites aussi spéciaux que Chasseral ou les Franches-Montagnes, c'est comploter leur ruine au point de vue des beautés naturelles. La prospérité de quelques hôtels et des entreprises de transports en cars n'est pas une contrepartie valable à la dégradation d'une crête en champ de foire ou la transformation de pâturages boisés en lieux de kermesse. Pour ces endroits privilégiés de la nature, les tourisms pédestre et équestre seuls sont bénéfiques pour tout le monde. Tout le reste n'est que prostitution et veau d'or.

Après la diatribe du naturaliste, il est à peine besoin d'insister sur les dangers que court la flore du pays. L'œuvre d'opposition au massacre auquel elle est soumise est déjà entreprise. C'est un des buts du programme d'activité de la Ligue suisse pour la protection de la nature et de toutes les associations régionales ou locales similaires. Elles s'opposent résolument à l'appauvrissement de la variété des plantes existant chez nous, elles les protègent pour la joie de tous ceux qui sont sensibles aux beautés de la nature et de ceux qui, au point de vue pédagogique, en connaissent la valeur et l'effet bénéfique. Je pense avec bonheur à la protection dont jouit déjà dans notre Jura la flore des sites les plus beaux tels que : étangs de Bonfol, vallée du Doubs, étangs et hauts-marais des Franches-Montagnes et des Pontins, ainsi que la Combe-Grède avec Chasseral. Outre leur caractère unique pour chacun de ces objets, il se trouve qu'ils constituent tous des biotopes différents où les pédagogues pourront faire une ample moisson d'observations fructueuses. La protection assure à ces réserves une évolution normale, naturelle.

Toutefois, il existe des espèces rares qui, en raison de leur modeste apparence, n'ont pas besoin de mesures de protection spéciales. Le cas du saule à feuilles de laurier en fournit un exemple. Arrivé de l'ouest, il s'est implanté au Plain-de-Saigne, où il a trouvé une altitude, un climat et un terrain à sa convenance. En effet, parti probablement d'un vieil adulte couvert de lichen, il s'est répandu sur la rive méridionale de l'étang et du bas-marais en amont de l'étang. Ailleurs dans le Jura, il a surtout été planté, tels les beaux saules adultes qui font partie de l'allée bordant la route de la Gruère au Cernil de Tramelan.

Si, à coups de lois restrictives, on arrive peu à peu à faire comprendre aux gens que la protection de la flore est d'un intérêt général, ces mesures n'arrivent pas à la connaissance des animaux ! Toutefois, l'association du Parc jurassien n'a jamais été effleurée par l'idée de barrer l'accès à une vire dans la Combe-Grède sous prétexte que les chamois ont établi une sente passant à travers l'ultime station de sabots de Vénus connue dans la réserve !

En revanche, ce dont il faut se garder, c'est d'enlever une espèce rare dans l'idée de la sauver et de la transplanter dans un milieu qui ne lui convient pas. A la fin du siècle passé, il existait au moins *un* superbe plant de genêt à balais (*Sarothamnus scoparius*) dans le bassin de Bonfol. Son origine en cet endroit est incertaine : y avait-il été planté ou venait-il des Vosges ? Cette plante est calcifuge. Elle se plaît dans un sol tourbeux ou sablonneux. Abondante au sud des Alpes et dans les

Vosges, elle ne se trouve qu'exceptionnellement en Suisse cisalpine. Ce qui fait que, pour la protéger, un habitant de Vendlincourt transplanta ce genêt dans son jardin. La terre de jardin contient du calcaire qui fit périr la belle papilionacée. Dès lors, elle n'a plus reparu dans le Jura.

Puisque je viens d'effleurer la question de terrain, je profite de répéter ce que j'ai déjà dit ailleurs. Lorsqu'en excursion dans les Alpes granitiques on rencontre une plante qui plaît au point de la déterrer pour la transplanter dans son jardin, on signe son arrêt de mort. Comme il s'agit en général d'une espèce rare mise sous protection, on se rend ainsi doublement coupable. Le biotope de l'Alpe ne peut être recréé dans une rocaille que lorsque sont réunis tous les éléments constituant le sol acide granitique de l'endroit où la plante a été volée. En observant les remarques ci-dessus, bien des déceptions seront épargnées et les plantes alpines resteront en place.

Nous possédons en Suisse quelques plantes qui sont devenues rares à force d'être pourchassées, en raison de leur beauté. Avant l'acceptation par le peuple de la récente loi sur la protection de la nature, seuls les cantons étaient habilités à décréter des interdictions concernant la cueillette de fleurs. C'est ainsi que chez nous les plantes suivantes jouissent de cette protection sur tout le territoire du canton :

Les orchidées et le sabot de Vénus en particulier, le bois-gentil, le daphné des Alpes, la pulsatile des Alpes, l'anémone à fleurs de narcisse, la gentiane acaule, la grasette, la swertie, l'œillet des rochers (silvestre), l'iris d'eau, le pigamon, le lis martagon, la fritillaire, la langue de cerf.

En outre, il n'est pas permis d'enlever des oignons de plantes à bulbes.

En résumé, la protection de la flore a été imposée par les cueillettes inconsidérées. Chacun de nous peut, dans sa sphère d'influence, être un protecteur efficace de la flore. S'abstenant lui-même de convoiter des espèces rares, renonçant aux cueillettes exagérées, il peut, il doit intervenir lorsqu'il est témoin d'abus. La façon d'intervenir est déterminante pour le succès d'une réprimande et pour la valeur didactique de celle-ci.

Protéger la flore est presque teinté d'égoïsme puisque c'est se réserver à soi-même des joies renouvelées d'années en années. Mais c'est aussi de l'altruisme puisque la protection a pour effet de procurer ces plaisirs à d'autres et même à nos descendants.

Ch. K.

Chasse et protection

par Louis GASSMANN

En cette Année européenne de la Protection de la Nature, nous avons tous, à des titres différents, l'obligation de nous interroger et de considérer dans quelle mesure nous répondrons à l'appel qui nous est adressé.

Il paraît utile de souligner la contribution que les chasseurs peuvent apporter à ce vaste effort de sauvegarde de la portion de planète que nous habitons.